

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE REBIGUE

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
T5 – Servitudes aéronautiques de dégagement	AERODROME DE FRANCAZAL	Arrêté préfectoral du 09 juillet 1976	DGAC - SNIA Aérodrome Civil de Toulouse Blagnac Allée Saint-Exupéry 31700 – BLAGNAC
I4 – Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne SNCF à 63 KV BORDIERES – MONTLAUR – PORTET	Convention du 30 mai 1932 approuvée et déclarée d'utilité publique par décret présidentiel 14-731 du 10 octobre 1932	R.T.E. / T.E.S.O. 87 rue Jean Gayral 31200 - TOULOUSE
PT3 – Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	Câble Toulouse - Bram Artère souterraine de telecom à fibres optiques TLSE - FOIX	Arrêté préfectoral du 21 mai 1980 Arrêté préfectoral du 01 septembre 1994	FRANCE TELECOM -UIMP 2 Avenue du Général Hoche 81000 – ALBI